

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Diluant mixte M
Groupe de produits : SOLVANTS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel
Réservé à un usage professionnel
Fonction ou catégorie d'utilisation : Solvants

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

OCLAIR CHIMIE
445 Bd Gambetta
59976 TOURCOING Cédex FRANCE
T + 33 (0)3 20.12.33.74 - F + 33 (0)3 20.12.33.75
occlair@nordnet.fr - [Demarle Damien](#)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636
FRANCE	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification (CE 1272/2008) :

Risques Physiques et Chimiques : Flam. Liq. 2 - H225
Pour l'homme : Acute Tox. 4 - H302; Acute Tox. 4 - H312; Acute Tox. 4 - H332; Skin Irrit. 2 - H315; Eye Irrit. 2 - H319; Repr. 2 - H361fd; STOT Single 2 - H371; STOT Rep. 2 - H373; Asp. Tox. 1 - H304
Pour l'environnement : Aquatic Chronic 2 - H411

Classification (1999/45/CEE) :

Xn;R20/21/22, R68/20/21/22, R48/20, R65. Repr. Cat. 3;R62, R63. Xi;R36/38. F;R11. N;R51/53.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Pour l'homme

Les vapeurs peuvent irriter l'appareil respiratoire et entraîner la toux, une respiration asthmatique et de la dyspnée. Irritant pour les yeux.

Pour l'environnement

Ce produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques.

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Composants dangereux : MÉTHANOL – N-HEXANE – TOLUÈNE
Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Diluant mixte M

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Mentions de danger (CLP)	: H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion.H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 Nocif par contact avec la peau. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H361fd Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes . H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP)	: P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis. P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P313 Consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans ...
Conseils de prudence Supplémentaires (CLP)	: P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P260 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P321 Traitement spécifique (cf. avis médical sur cette étiquette). P370+378 En cas d'incendie : utiliser de la mousse, de la neige carbonique, de la poudre sèche ou de l'eau pulvérisée pour éteindre le feu. P301+310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P301+312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P302+352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P303+361+353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P304+340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P308+313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P309+311 EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P322 Mesures spécifiques (voir ... sur cette étiquette). P330 Rincer la bouche. P331 NE PAS faire vomir. P332+313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P337 Si l'irritation oculaire persiste: P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Diluant mixte M

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

P391 Recueillir le produit répandu.

P403+235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification
ACÉTATE DE MÉTHYLE	(n° CAS) 79-20-9 (Numéro CE) 201-185-2	5-10%	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xi;R36 R66 R67 Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 EUH066 Eye Irrit. 2 - H319 STOT Single 3 - H336
ACÉTATE DE N-BUTYLE	(n° CAS) 123-86-4 (Numéro CE) : 204-658-1	1-5%	Classification (67/548/CEE) R10 R66 R67 Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 EUH066 STOT Single 3 - H336
ACÉTATE DE PROPYLE	(n° CAS) 109-60-4 (Numéro CE) 203-686-1	1-5%	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xi;R36 R66 R67 Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 EUH066 Eye Irrit. 2 - H319 STOT Single 3 - H336
ACÉTATE D'ÉTHYLE	No CAS : 141-78-6 No CE : 205-500-4	1-5%	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xi;R36 R66 R67 Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 EUH066 Eye Irrit. 2 - H319 STOT Single 3 - H336

Diluant mixte M

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	%	Classification
ACÉTONE	No CAS : 67-64-1 No CE : 200-662-2	1-5%	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xi;R36 R66 R67 Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 EUH066 Eye Irrit. 2 - H319 STOT Single 3 - H336
BUTANE-1-OL	No CAS : 71-36-3 No CE : 200-751-6	1-5%	Classification (67/548/CEE) R10 Xn;R22 Xi;R37/38,R41 R67 Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye dam. 1 - H318 STOT Single 3 - H335 STOT Single 3 - H336
BUTANE-2-OL	No CAS : 78-92-2 No CE : 201-158-5	5-10%	Classification (67/548/CEE) R10 Xi;R36/37 R67 Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 Eye Irrit. 2 - H319 STOT Single 3 - H335 STOT Single 3 - H336
BUTANONE	No CAS : 78-93-3 No CE : 201-159-0	1-5%	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xi;R36 R66 R67 Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 EUH066 Eye Irrit. 2 - H319 STOT Single 3 - H336
CYCLOHEXANE	No CAS : 110-82-7 No CE : 203-806-2	5-10%	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xn;R65 Xi;R38 R67 N;R50/53 Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 STOT Single 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

Diluant mixte M

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	%	Classification
ETHANOL	No CAS : 64-17-5 No CE : 200-578-6	5-10%	Classification (67/548/CEE) F;R11 Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225
ETHYLBENZÈNE	No CAS : 100-41-4 No CE : 202-849-4	5-10%	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xn;R20 Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Acute Tox. 4 - H332
HEPTANE [ET ISOMÈRES]	No CAS : 142-82-5 No CE : 205-563-8	5-10%	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xn;R65 Xi;R38 R67 N;R50/53 Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 STOT Single 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410
MÉTHANOL	No CAS : 67-56-1 No CE : 200-659-6	1-5%	Classification (67/548/CEE) F;R11 T;R23/24/25,R39/23/24/25 Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Acute Tox. 3 - H301 Acute Tox. 3 - H311 Acute Tox. 3 - H331 STOT Single 1 - H370
MIBK	No CAS : 108-10-1 No CE : 203-550-1	1-5%	Classification (67/548/CEE) Xn;R20/21/22. Xi;R36/37/38. F;R11.

Diluant mixte M

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	%	Classification
N-HEXANE	No CAS : 110-54-3 No CE : 203-777-6	5-10%	Classification (67/548/CEE) F;R11 Repr. Cat. 3;R62 Xn;R48/20,R65 Xi;R38 R67 N;R51/53 Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 Repr. 2 - H361f STOT Single 3 - H336 STOT Rep. 2 - H373 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411
PROPANE-1-OL	No CAS : 71-23-8 No CE : 200-746-9	5-10%	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xi;R41 R67 Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Eye dam. 1 - H318 STOT Single 3 - H336
PROPANE-2-OL	No CAS : 67-63-0 No CE : 200-661-7	5-10%	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xi;R36 R67 Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT Single 3 - H336
TÉTRAHYDROFURANNE	No CAS : 109-99-9 No CE : 203-726-8	< 1%	Classification (67/548/CEE) Carc. Cat. 3;R40. Xi;R36/37. F;R11. R19. Classification (CE 1272/2008) EUH019 Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 Carc. 2 - H351 STOT Single 3 - H335

Diluant mixte M

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	%	Classification
TOLUÈNE	No CAS : 108-88-3 No CE : 203-625-9	10-30%	Classification (67/548/CEE) F;R11 Repr. Cat. 3;R63 Xn;R48/20,R65 Xi;R38 R67 Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 Repr. 2 - H361d STOT Single 3 - H336 STOT Rep. 2 - H373 Asp. Tox. 1 - H304
XYLÈNE	No CAS : 1330-20-7 No CE : 215-535-7	5-10%	Classification (67/548/CEE) R10 Xn;R20/21 Xi;R38 Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales

Retirer la victime de la source de contamination. ATTENTION ! Éloigner la victime de la chaleur, des étincelles et des flammes ! En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

Inhalation

Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et vérifier qu'elle peut respirer. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

Ingestion

Consulter immédiatement un médecin ! Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. NE PAS FAIRE VOMIR ! Boire beaucoup d'eau. Ne jamais faire boire une personne sans connaissance.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau pendant plusieurs minutes avec de l'eau et du savon.

Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec les yeux

Rincer abondamment et immédiatement à l'eau pendant 15 minutes au maximum. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil.

Si l'irritation persiste, continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital. Apporter cette fiche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser une mousse résistante à l'alcool, le dioxyde de carbone ou la poudre sèche.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Diluant mixte M

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Dégage des gaz toxiques en cas d'incendie (CO, CO₂).

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Provoque des mélanges explosifs avec l'air. EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE !

Risques particuliers

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent donc au niveau du sol et au fond des récipients. Les vapeurs peuvent être enflammées par une étincelle, une surface chaude ou une escarille. Le produit est inflammable et peut, en cas d'échauffement, dégager des vapeurs qui forment des mélanges explosifs vapeur-air.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Faire attention au risque de re-départ du feu et au risque d'explosion. Éviter de respirer les vapeurs du feu.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Éviter le contact avec les yeux et le contact avec la peau prolongé. Assurer une protection individuelle appropriée (y compris une protection respiratoire) durant l'enlèvement du produit répandu dans une atmosphère confinée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. Éviter le rejet dans l'environnement aquatique. IMMÉDIATEMENT avertir l'autorité nationale sur l'environnement aquatique ou une autre autorité compétente en cas de déversements ou émissions dans les réseaux d'eau. Retenir le produit répandu avec du sable, de la terre ou une autre matière adsorbante appropriée.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Bien ventiler, fermer l'alimentation en gaz ou en liquide si possible. Éloigner les sources d'inflammation. Empêcher le produit d'envahir les espaces confinés comme les égouts (risque d'explosion). Les égouts conçus pour éviter la formation de concentrations de vapeurs explosives peuvent être utilisés. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Éliminer toute source d'ignition. Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit. Ne pas utiliser dans des espaces confinés sans une ventilation adéquate et/ou un respirateur.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Critères De Stockage

Entreposage des liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORME	VME – 8 Hrs		VLE – 15 Min		Obs.
ACÉTATE DE MÉTHYLE	VLEP	200 ppm	610 mg/m ³	250 ppm	760 mg/m ³	
ACÉTATE DE N-BUTYLE	VLEP	150 ppm	710 mg/m ³	200 ppm	940 mg/m ³	
ACÉTATE DE PROPYLE	VLEP	200 ppm	840 mg/m ³			
ACÉTATE D'ÉTHYLE	VLEP	400 ppm	1400 mg/m ³			
ACETONE	WEL	500 ppm	1210 mg/m ³	1500 ppm	3620 mg/m ³	
BUTANE-1-OL	VLEP			50 ppm	150 mg/m ³	
BUTANE-2-OL	VLEP	100 ppm	300 mg/m ³			
BUTANONE	VLEP	200 ppm	600 mg/m ³			
CYCLOHEXANE	VLEP	300 ppm	1050 mg/m ³	375 ppm	1300 mg/m ³	

Diluant mixte M

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

ETHANOL	VLEP	1000 ppm	1900 mg/m3	5000 ppm	9500 mg/m3	
ETHYLBENZÈNE	VLEP	100 ppm	435 mg/m3			
HEPTANE [ET ISOMERES]	VLEP	400 ppm	1600 mg/m3			
METHANOL	VLEP	200 ppm	260 mg/m3	1000 ppm	1300 mg/m3	
N-HEXANE	VLEP	50 ppm	170 mg/m3			
PROPANE-1-OL	VLEP	200 ppm	500 mg/m3			
PROPANE-2-OL	VLEP			400 ppm	980 mg/m3	
TETRAHYDROFURANNE	VLEP	200 ppm	590 mg/m3			
TOLUENE	VLEP	100 ppm	375 mg/m3	150 ppm	550 mg/m3	
XYLENE	VLEP	100 ppm	435 mg/m3	150 ppm	650 mg/m3	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

WEL = Workplace Exposure Limit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Conditions de procédé

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Assurer l'accès à une douche oculaire pour un rinçage rapide.

Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne sera pas dépassée.

Protection respiratoire

Si la ventilation est insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être disponible.

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées.

Autres Mesures De Protection

Assurer l'accès à une douche oculaire et une douche de sécurité. Porter des vêtements de protection appropriés pour protéger contre les éclaboussures et la contamination.

Mesures d'hygiène

Se laver rapidement à l'eau savonneuse en cas de contamination de la peau. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

Protection individuelle

Where the risk of exposure exists, such as tanker loading/ unloading, non routine operations or emergency circumstances the above Personal protection measures are recommended.

Protection de la peau

Overall or lab coat

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide clair.
Couleur	Incolore.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)	55-160 760 mm Hg

Diluant mixte M

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

	Material is a mixture of solvents that can vary, this will affect the initial and final boiling point of the mixture. The range stated is to be taken as typical.
Point de fusion (°C)	Non déterminé.
Densité relative	0.8-0.9 20
Densité de vapeur (air=1)	>1
	Material is a mixture of solvents, the vapour density will vary, but will be >1
Pression de vapeur	<110 kPa 20
	Material is a mixture of solvents vapour pressure, will vary dependant on the components, but will be <110kpa @20°C
Taux d'évaporation	Non déterminé.
Facteur D'Évaporation	Non déterminé.
Point d'éclair (°C)	-20 (acetone) CF (Creuset fermé).
	Material is a mixture of solvents. The flashpoint given is for the constituent with the lowest flashpoint
Température d'auto-inflammation (°C)	>203
Limite D'Inflammabilité – Inférieure (%)	1
	Material is a mixture of several solvents
Limite D'Inflammabilité-Supérieure (%)	36.5
	Material is a mixture of several solvents

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation Dangereuse

Ne polymérise pas.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dégage des gaz toxiques en cas d'incendie (CO, CO2).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Dose Toxique 1 - DI 50

28710 mg/kg (oral rat)

Concentration Toxique - CL 50

48000 ppm/4 h (inhalation rat)

Inhalation

Les vapeurs peuvent irriter l'appareil respiratoire et entraîner la toux, une respiration asthmatique et de la dyspnée. À des concentrations élevées, les vapeurs sont assoupissantes et peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges, et avoir des effets sur le système nerveux central.

Ingestion

Nocif : possibilité d'effets irréversibles par ingestion.

Contact avec la peau

Agit comme un agent de délipidation de la peau. Peut causer un craquement de la peau et de l'eczéma.

Contact avec les yeux

Diluant mixte M

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Peut causer une irritation grave des yeux.

Mises En Garde Sur La Santé

Peut entraîner de l'inconscience, de la cécité et possiblement de la mort. L'exposition répétée peut causer une irritation chronique des yeux. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Dermatite eczémateuse aiguë (de contact erythème, oedème, papule, vésicule, bulle, croutes, desquamation). L'ingestion du produit chimique concentré peut causer de graves lésions internes.

Voie D'Exposition

Inhalation. Ingestion.

Organes Cibles

Système nerveux central Yeux

Symptômes

Irritation des yeux et des muqueuses. Perte de conscience.

Informations Médicales

Pre Existing Respiratory Disorders and Lung Diseases.

Effets spécifiques

Risque de lésions du foie et des reins.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité

Ce produit contient une substance qui est très toxique pour les organismes aquatiques, et qui peut avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique.

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité :

Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Informations générales

If this product becomes waste it is to be treated as hazardous waste. Any other constituents or contaminants in the waste stream must be taken into account when classifying the waste. In the EU, the European Waste Catalogue Code to be assigned is dependant on the processes giving rise to the waste. In the absence of any such processes having taken place EWC 40603* (other solvents and solvent mixtures) may be used. Hazardous waste must be suitably contained, stored, packaged and transported, see section 7 and 4 for such details. In the UK only waste carriers registered with the Environment Agency may transport waste.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Waste and residues must be disposed of in accordance with national regulatory requirements. Suitably permitted or licensed recycling or recovery sites should be used for disposal. Contact SRM for such services (see Section 1) If recycling/recovery is not possible, disposal by suitably high temperature incineration is an alternative.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

No. UN (ADR/RID/ADN) 1263

Diluant mixte M

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

No. UN (IMDG) 1263
No. UN (ICAO) 1263

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport PAINT RELATED MATERIAL (HEPTANE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN 3
Classe ADR/RID/ADN Classe 3 : Liquides inflammables.
No. D'Étiquette ADR 3
Classe IMDG 3
Classe/Division ICAO 3
Étiquettes De Transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR/RID/ADN II
Groupe d'emballage IMDG II
Groupe d'emballage ICAO II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS F-E, S-E
Code Hazchem •3YE
No. De Danger (ADR) 33
Code restriction de tunnel (D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Directive 2004/42/CE of the European Parliament and of the Council of 21 April 2004 on the limitation of emissions of volatile organic compounds due to the use of organic solvents in certain paints & varnishes & vehicle finishing products & amending Directive 1999/13/EC

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Informations générales

Please ensure that this Safety Data Sheet is passed onto the relevant person(s) in your company, who are capable of acting on the information given.

Références Littéraires

Material Safety Data Sheet, Misc. manufacturers

Phrases - R (Texte Intégral)

R40 Effet cancérigène suspecté : preuves insuffisantes.
R11 Facilement inflammable
R10 Inflammable.
R38 Irritant pour la peau.

Diluant mixte M

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R36/37	Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R36	Irritant pour les yeux.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R68/20/21/22	Nocif : possibilité d'effets irréversibles par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R48/20	Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R20	Nocif par inhalation.
R19	Peut former des peroxydes explosifs.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R62	Risque possible d'altération de la fertilité.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R39/23/24/25	Toxique : danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Mentions De Danger Completes	
EUH019	Peut former des peroxydes explosifs.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact avec la peau.
H312	Nocif par contact avec la peau.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes <<Organs>>.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes <<Organs>>.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes <<Organs>> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.